



**BULLETIN MUNICIPAL
DE SAINT-DIVY
n° 380 du Samedi 28
février 2009**

**ANALYSE D'EAU DU
RESEAU PUBLIC**

Analyse effectuée le 12 janvier 2009 -Eau conforme aux normes de qualité. Teneur en nitrates de 38 mg/l.

ETAT CIVIL

★ *Naissance*

- Clarence GUILLERM, 4 rue des myosotis, le 17 janvier

URBANISME

★ *Demandes de Certificat d'Urbanisme*

- SCP Cozic-Landuré, 5 impasse d'Arvor

Vente maison

- Me QUIVIGER, 4 route de
G u i p a v a s

Vente maison

- Me COZIC-LANDURE, Guern
A l l a n

Vente maison

★ *Demandes de Déclaration Préalable*

- Paul BLOCH, 1 rue
d ' A r g o a t
Abri jardin

- Marie-Claire FRITSCH, 29 rue
a l o u e t t e s
Bardage pignon

- François MONFORT, 11 impasse
d ' A r v o r
Réfection toiture

★ *Accord de Déclaration Préalable*

- Christine COUCHOURON, 16 rue Versant
S u d
Clôture

+ carport

★ *Demandes de Permis de Construire*

- Dominique NEDELEC,
K é r a v e l
Maison

- GAEC LARREUR-JEZEGOU,
R o s p l u e n
Etable

INFOS DU MOIS

**PROJET D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE DU
SECTEUR DE KERAVEL**

Une exposition sur le projet d'aménagement du secteur de Kéravel (face au quartier de l'Orée) sera mise en place du 3 mars jusqu'au 24 mars 2009 à la Mairie.

Ce projet sera complété au besoin, selon les remarques et suggestions qui seront formulées, puis proposé au Conseil Municipal pour approbation.

MENU DE LA CANTINE (à titre indicatif)

L.02.03	Macédoine légumes/Bœuf braisé-Carottes vapeur/Far
M.03.03	breton
J.05.03	Betteraves/Rôti porc-Lentilles/Yaourt sucré
V.06.03	Carottes râpées-Maïs/Paëlla/Abricots au sirop Tomates-1/2 œuf/Filet colin-Purée céleri/Yaourt pulpe fruits
L.09.03	Crêpe champignons/Jambon grill-choux-fleurs/Compote
M.10.03	Salade lardons/Hachis parmentier/Yaourt sucré
J.12.03	Velouté légumes/Spaghettis carbonara/Fruit de saison
V.13.03	Pommes de terre au thon/Poisson pané-Carottes/Yaourt
L.16.03	Pizza/Goulash bœuf-Jardinière légumes/Yaourt pulpe fruits
M.17.03	Salade jurassienne/Tartiflette /Gélifié vanille
J.19.03	Salade des incas/Chili con carné/Salade fruits à la mangue
V.20.03	Œuf/Blanquette saumon-Ratatouille-Semoule/Fruit
L.23.03	Macédoine légumes/Rôti dinde-Purée crécy/Chou vanille
M.24.03	Pâté campagne/Bœuf-Farfalles/Yaourt sucré
J.26.03	Velouté légumes/Cassoulet/Fruit
V.27.03	Dés fromages/Beignet poisson-Choux fleurs-Pdt/Compote
L.30.03	Betteraves/Sauté porc-Riz créole/Yaourt aromatisé
M.31.03	Salade carpâtes/Escalope dinde-Haricots verts/Fruit
J.02.04	Potage campagnard/Paupiette veau-Carottes vapeur/
V.03.04	Gâteau Carottes râpées/Brandade poisson-Compote

INFOS UTILES

DELAI DE DELIVRANCE DES PASSEPORTS ET DES CARTES D'IDENTITE

Le délai de traitement des cartes nationales d'identité et des passeports est de 5 semaines.

Pour connaître la situation de votre demande, vous pouvez consulter les sites internet suivants : <http://www.interieur.gouv.fr> rubrique : « vos démarches » ou <http://www.finistere.pref.gouv.fr> rubrique : « vos démarches ». Le numéro de cerfa fourni lors du dépôt de la demande est à rappeler lors de la consultation.

HORAIRES DE LA DECHETTERIE DE STELOI

Horaire d'été du 1^{er} mars au 31 octobre 2009 du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

SECRETARIAT DE LA MAIRIE

☎ **02.98.20.20.90 - Fax : 02.98.20.29.18**

e-mail : mairie-st-divy@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h - Samedi de 9 h à 12 h

PROCHAIN BULLETIN le samedi 28 mars
Annonces à déposer en Mairie pour le lundi 16.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 février 2009

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Jean Jacques COZIAN, Maire.

INFORMATIONS

A. Indice des prix des dépenses communales

L'indice des prix des dépenses communales sur un an est en augmentation de 3,7 % en moyenne.

B. Réalisations depuis le dernier conseil

- Pose d'un pare ballons au terrain de football
- Elagage des arbres sur les voies communales et chemins ruraux
- CLSH du mercredi : La fréquentation est encourageante (12 à 13 enfants par jour)

C. PAE SECTEUR KERAVEL : Une information au public par voie d'exposition de plans du projet aura lieu à la mairie (ancienne cantine) du 3 mars au 24 mars. Après prise en compte des observations et suggestions éventuellement recueillies, le projet sera soumis au conseil municipal d'avril en vue de le soumettre à l'enquête publique et de réviser le PLU en conséquence.

PAE SECTEUR KERAVEL : Présentation

Le projet est présenté en séance.

D. ECOLE JEAN DE LA FONTAINE – Maîtrise d'œuvre

Appel à candidatures

Un Appel à candidatures de mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension du groupe scolaire par adjonction d'un ensemble de salles (plurivalente et motricité), modification de locaux existants (salles de repos, hall, sanitaires) pour une surface totale de 330 mètres carrés et démolition de locaux (bâtiment préfabriqué vestiaires football) est en cours sur le site AMF.

Consultation : 12 janvier - Remise candidatures jusqu'au 5 février – Analyse : 2 semaines - Remise de l'analyse par DDEA : 23 février - Choix des candidats : **jeudi 26 février à 10 heures**

E. SALLE OMNISPORTS

Consommation d'énergie

Il est observé que les associations utilisatrices de la salle ne sont pas toujours attentives au nécessaire souci d'économie d'électricité. Des interventions ont été faites auprès des présidents des associations concernées.

Il conviendrait d'engager une étude pour susciter les utilisateurs à une plus grande attention : soit par exemple l'installation de compteurs divisionnaires avec intéressement des associations aux économies d'énergie ou encore télécommande du chauffage à partir de la mairie comme cela se fait pour la salle polyvalente et mise en action sur demande à la mairie.

F. RUE DU STRÉAT ZOUN – Résultat des comptages

Un comptage de vitesse a été réalisé dans la rue du Stréat Zoun entre le 3 et le 10 décembre 2008, à la suite des aménagements réalisés sur cette rue.

	Sens vers le BAS de la Rue		Sens vers le HAUT de la rue	
	Avant Travaux	Après travaux	Avant travaux	Après travaux
Débit moyen	178 véhicules légers 5 poids lourds	168 véhicules légers 5 poids lourds	185 véhicules légers 5 poids lourds	168 véhicules légers 3 poids lourds
Véhicules à plus de 30 km/h	92 %	32 %	88 %	20 %
Vitesse en dessous de laquelle roulent 85 % des véhicules	54 km/h pour les VL 49 km/h	36,5 km/h pour les VL 42,1 km/h	53 km/h	32,9 km/h
Véhicules légers à plus de 50 km/h	21.32 %	3.6 %	Pas renseigné	Pas renseigné

Au vu des résultats, même si le nombre de véhicules n'est pas élevé, on perçoit bien le résultat positif de l'aménagement. L'ensemble des véhicules a réduit sa vitesse.

Un comptage de vitesse a été réalisé **dans la route de Lésivy** entre le Kef et le carrefour du Valy Ledan entre le 3 et le 10 décembre 2008.

	Sens vers le HAUT de la rue (vers Penhoat)	Vers le BAS (vers le Bourg)
Débit moyen	489 véhicules légers 35 poids lourds	482 véhicules légers 35 poids lourds
Vitesse moyenne	57,6 km/h pour les VL 53,8 km/h pour les PL	54,9 /km/h pour les VL 52,3 km/h pour les PL
Vitesse en dessous de laquelle roulent 85 % des véhicules	68,95 km/h pour les VL 66,8 km/h	67,1 km/h pour les VL 65,4 km/h pour les PL

bm0903

• Sens vers le bourg

Jour le plus chargé : le mercredi (562 véhicules). A noter que 1 à 2 véhicules /jour roulent à plus de 90 km/h avec un automobiliste dépassant 110 km/h. La pointe des débits est entre 18 et 19 heures.

• Sens vers Penhoat

Jour le plus chargé : le mercredi (544 véhicules). A noter que 1 à 2 véhicules/jour roulent à plus de 90 km/h avec un automobiliste dépassant 110 km/h. La pointe des débits est entre 8 et 9 heures.

Ces résultats ne font pas apparaître des vitesses très excessives. Elles font toutefois apparaître l'intérêt de réaliser un aménagement dans cette zone.

G. RECENSEMENT –

1 321 habitants contre 1 407

Cette baisse temporaire résulte de la conjonction de plusieurs facteurs :

- Le dépeuplement des habitations construites dans les années 70/80
- Un ralentissement de la construction pendant la période où en attente du PLU on était soumis à la règle de la constructibilité limitée. Ce ralentissement a été confirmé par la saturation de la station d'épuration, et celle de la cantine et de la garderie.

Aujourd'hui, ces verrous sont levés et autorisent une reprise de l'urbanisation maîtrisée dans la commune :

- Dans l'immédiat 2009/2010 :
 - ➔ Constructions nouvelles : 16 maisons au Kef 3 – 6 au Kef 4 - 13 en cours dans les lots divers sur la commune – 22 dans le lotissement Elorn Foncier **soit 54 en cours** (environ 200 habitants).
- A moyen terme 2012/2013
 - ➔ 5 locatifs à Kéravel puis un lotissement de 30 environ (3 hectares acquis par la commune soit 140 habitants environ).
- A plus long terme horizon 2014/2015
 - ➔ Un lotissement de 20 maisons (80 habitants environ).

L'objectif est d'atteindre 1 650 habitants en 2016 comme prévu au PLU.

DECISIONS A PRENDRE

1. ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Instauration de la participation pour raccordement à l'égout (PRE)

La situation actuelle concernant les raccordements à l'égout comporte un risque contentieux lié à l'imprécision pouvant entraîner une confusion entre deux notions proches mais désormais distinctes que sont la participation pour raccordement à l'égout visée à l'art. L 332-6-1 du Code de l'Urbanisme et la taxe de raccordement à l'égout, issue des articles L 1331-1 et suivants du code de la santé Publique.

La *taxe de raccordement à l'égout* correspond à une redevance pour service rendu. Elle est exigible pour tout raccordement.

La *participation pour raccordement à l'égout* ne s'applique qu'aux immeubles neufs. Elle peut indifféremment être mise à la charge du constructeur lors de la délivrance du permis de construire, soit au lotisseur qui la répercute dans son prix de vente. Dans ce dernier cas, elle ne peut bien entendu être exigée dans le cadre des permis de construire. Cette participation constitue une contrepartie de l'économie réalisée en évitant la construction d'une installation individuelle. Elle ne doit pas dépasser 80 % du coût d'une telle installation.

La construction de la nouvelle station d'épuration entraînera un coût supplémentaire qui devra être supporté par le budget assainissement.

De toute façon, même après avoir acquitté cette participation, les nouveaux raccordés au réseau, réaliseront une économie par rapport à une installation individuelle.

Le Conseil Municipal décide :

- D'instituer la participation pour raccordement à l'égout à partir du 1^{er} mars 2009,
- De fixer le montant de cette participation à 3 000 € (50 % environ du coût d'une installation individuelle).
- Par souci de simplification, une participation forfaitaire de 3 000 € (non soumis à TVA) sera retenue pour les constructions.

La participation pour raccordement à l'égout est également exigible pour les extensions des habitations déjà raccordées à l'égout. Cette participation est due dès lors que la construction, extension comprise, représente une SHON de plus de 200 mètres carrés.

Il est proposé de la fixer à 20 € du Mètre carré (non soumis à TVA) pour le nombre de mètres carrés qui s'inscrit dans la surface de SHON supérieure à 200 mètres carrés (ce nombre étant arrondi à l'unité supérieure).

Le montant total de la participation ne peut être supérieur au coût de l'assainissement autonome rendu nécessaire par l'opération.

Le montant de la participation forfaitaire est révisable annuellement en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction.

Toutes les constructions générant les besoins en assainissement et raccordables sont soumises à une participation pour raccordement à l'égout.

Le recouvrement de la participation dont le fait générateur est constitué par le permis de construire ou l'autorisation en tenant lieu, sera exigible à compter du raccordement effectif de la construction au réseau public. Elle aura lieu par l'émission d'un titre de recette.

Dans le cas d'opérations de lotissement, la PRE pourra être perçue auprès du lotisseur.

2. ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Taxe de Raccordement à l'égout (TRE)

La situation actuelle concernant les raccordements à l'égout comporte un risque contentieux lié à l'imprécision pouvant entraîner une confusion entre deux notions proches mais désormais distinctes que sont la participation pour raccordement à l'égout visée à l'art. L 332-6-1 du Code de l'Urbanisme et la taxe de raccordement à l'égout, issue des articles L 1331-1 et suivants du code de la santé Publique.

Elle correspond à une redevance pour service rendu. Elle est exigible pour tout raccordement (habitat neuf ou ancien). Elle est cumulable avec la participation pour raccordement à l'égout.

Le Conseil Municipal décide d'instituer une taxe de raccordement à l'égout, en substitution de la taxe de raccordement actuel, pour un montant de 1 500 €, révisé annuellement selon l'indice INSEE de la construction.

3. LOTISSEMENT DU KEF 4 – Autorisation de signer les marchés de travaux

Un appel d'offre a été lancé pour l'aménagement du lotissement du Kef n°4. La commission d'appel d'offres a retenu les entreprises suivantes :

Lot n°	Nature des Travaux	Entreprise retenue	MONTANT HT
1	Préparation terrassement	LAGADEC	17 875,00 €
2	chaussées bordures	SACER	39 028,66 €
3	Réseaux AEP/EU	LE VOURCH	23 945,00 €
4	Réseaux téléphone gaz	INEO	6 919,50 €
TOTAL			87 768,16 €

Les prix sont sensiblement inférieurs à l'estimation initiale.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises attributaires.

4. LOTISSEMENT DU KEF 3 – Lot n° 1

Par délibération du 27 juin 2008, le Conseil a validé l'attribution du lot n°1 et établi une liste d'attente.

Depuis, l'attributaire du lot ne s'est pas manifesté et n'a engagé aucune procédure d'acquisition chez le notaire. Ce lot ne peut indéfiniment rester libre. Par ailleurs, la non construction retarde l'aménagement global du lotissement.

Considérant qu'un délai suffisamment long (7 mois) a été accordé à l'attributaire du lot, sans résultat, le Conseil Municipal autorise le Maire :

- A faire appel à la liste d'attente, dans l'ordre où elle a été établie,
- A attribuer le lot en conséquence,
- A défaut, de confier la vente au notaire.

5. AMENAGEMENT DU CABINET INFIRMIER – Demande de subvention au titre de la Dotation De Développement Rural (D.D.R)

L'article 140 de la Loi de Finances n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 a créé deux parts au sein de la DDR. La seconde part a pour objet le maintien et le développement des services au public en milieu rural. Ces projets peuvent concerner à la fois la création, l'amélioration et le développement des services publics ou de services rendus au public destinés à l'attractivité ou au maintien de la population dans les zones rurales. Sont privilégiés les projets présentant par ailleurs une dimension de « *développement durable* ».

Le projet d'aménagement d'un cabinet infirmier semble réunir les critères énoncés et pourrait dans ce cas devenir éligible à la DDR.

En application des directives concernant cette affaire, les dossiers de demande de subvention doivent entre autres comporter une délibération du conseil municipal sollicitant cette dotation.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation de Développement Rural (D.D.R) pour l'aménagement d'un cabinet infirmiers.

6. COMPTES ADMINISTRATIFS

A. Budget principal

A la section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 621 843,43 €. Les recettes s'élèvent à 835 966,06 €. Cette section dégage par conséquent un excédent sur l'exercice budgétaire de 214 122,21 €. En intégrant l'excédent de l'exercice précédent, l'excédent global de clôture est de 253 467,42 €.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 1 104 355,51 €. Les recettes s'élèvent à 1 030 305,36 € soit un déficit sur l'exercice budgétaire de 74 050,15 €. Avec l'intégration du déficit antérieur qui était de 62 377,67 €, le bilan de la section d'investissement est négatif de 126 427,82 €.

Le bilan global de clôture toutes sections confondues est excédentaires de 140 072,06 €.

Il est décidé d'affecter 215 000 € à la section d'investissement et de reporter la somme de 38 467,42 € à la section de fonctionnement.

Les recettes d'investissement sont sensiblement inférieures aux prévisions, ce qui explique le déficit de cette section. Cela tient du fait que des emprunts n'ont pas été contractés puisque la trésorerie de la commune a permis de faire face à certaines dépenses sans recourir à l'emprunt.

B. Budget assainissement

Ce budget, pour la première fois dégage un léger excédent de clôture. Cela s'explique par le fait que la quasi-totalité des emprunts contractés pour la construction du réseau sont aujourd'hui amortis. A noter cependant que sans la participation du budget communal à hauteur de 10 000 €, ce budget aurait été déficitaire.

C. Budget lotissement du Kef

Ce budget accuse un excédent global de clôture de 338 057,04 €. Il convient cependant de noter qu'il ne s'agit que d'une situation transitoire au 31 décembre La presque totalité des recettes est réalisée alors que des travaux restent à faire.

D. Lotissement Du Bourg

Ce budget accuse un déficit global de clôture de 6 192 €. Il s'agit de la part affectable aux acquisitions foncières de Kéravel non financées par emprunt ainsi que de l'étude du Plan d'Aménagement d'Ensemble réalisé en autofinancement.

E. Budget local commercial

Ce budget qui concerne la propriété devenue communale 4 rue du Stréat Névez, accuse un déficit de 98 055,89 €. Ce déficit concerne le montant des acquisitions, déduction faite de la subvention du Conseil Général. L'achat a été fait sur les fonds disponibles sans recours à l'emprunt. Sur le plan comptable, il n'y a donc pas de recettes consécutives à l'encaissement du montant de l'emprunt.

Le Conseil approuve les comptes administratifs et les comptes de gestion.

7. Indemnité du Trésorier

Il est proposé d'attribuer à Monsieur Droumaguet, trésorier de Brest Banlieue, une indemnité de conseil.

DEPOTS DE DECHETS DE JARDIN DANS LA REMORQUE COMMUNALE AU BOURG

➔ Pour les déchets de jardin seulement : du vendredi 17 h au lundi 8 h 30 et du mercredi 18 h au jeudi 8 h.

Mercredi		Vendredi	
04.03	Rue Louis Aragon	06.03	Kéréllou
11.03	Rue des Jonquilles/Bleuets	13.03	Rue des Alouettes
18.03	Kerhuel	20.03	Orée du bourg
25.03	Versant Sud	27.03	Lésivy

SANTE & SOCIAL

DATES WE	PHARMACIES LANDERNEAU du Samedi 9 h 30 à 20 h et Dimanche de 9 h 30 à 20 h
08.03	CORRE-JOULLAT 32 quai de Léon
15.03	S MOIGN – 82 rue Fontaine Blanche D PREMEL-CABIC – Kergreis
22.03	BERNICOT 54 rue Fontaine Blanche
29.03	BEGOT-BOUYER 8 rue du Pont

En cas d'urgence, de nuit ou de week-end, il faudra appeler le 15, pour avoir les coordonnées du médecin de garde, ou organiser les secours

CABINET PARAMEDICAL- 8 rue Stréat Névez

Masseurs kinésithérapeutes ☎ 02.98.20.33.33 tous les jours urgences respiratoires le WE MEYTRAUD-LANNUZEL Sandrine MERRIEN-DAVID Christelle
Infirmiers ☎ 02.98.20.33.40 - tous les jours LE GALL Yolande – GUILLOU Bernard
Pédicure podologue ☎ 02.98.20.38.91 tous les jours sauf WE COMPAGNON Audrey

VIE PAROISSIALE

HORAIRE DES MESSES EN MARS 2009

Messe du samedi soir : Elle a lieu à 18 h à St-Thonan

Messe du dimanche matin

En raison d'une panne de chauffage dont la réparation (ou le remplacement) prendra du temps, la messe du dimanche sera célébrée à l'église de St-Divy (et non pas à La Forest) pour une durée non précisée.

CATECHESE DES ENFANTS

Temps fort de catéchèse

Il aura lieu le samedi 28 mars : Rendez-vous des enfants à 9 h à la Maison des Bruyères à St-Divy.

FETE DE LA CATECHESE

Elle aura lieu le dimanche matin 29 mars à la salle polyvalente de La Forest.

Les parents et les membres de la Communauté paroissiale y sont invités.

VIE ASSOCIATIVE

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - AMIS DE LA LECTURE

Réunion mensuelle le mardi 3 mars à 20 H 30

Mardi : 17 h 30 – 18 h 30	Mercredi : 10 h 30 - 11 h 30
03.03 ➔ Le Bec	04.03 ➔ Dorval
10.03 ➔ Calvez	11.03 ➔ Peters/Rozec
17.03 ➔ Le Gall	18.03 ➔ Tanguy
24.03 ➔ Kermarrec	25.03 ➔ Durif
Vendredi : 17 h 30 - 18 h 30	Samedi : 11 h 00 – 12 h 00
06.03 ➔ Guillerm/Kervarec	07.03 ➔ Le Goff
13.03 ➔ Férec	14.03 ➔ Camilleri
20.03 ➔ Mesmeur	21.03 ➔ Laot
27.03 ➔ Calvez	28.03 ➔ Le Borgne

ASSOCIATION « MARCHÉ AVEC NOUS »

Départ à 14 h du Bourg de STDIVY.

Date	lieu
01.03	St-Divy
08.03	Dunes de Kérémma
15.03	Bourg Blanc
22.03	Guipavas
29.03	Pencran

UNC – ST-DIVY (Anciens Combattants)

La section UNC organise son traditionnel **Kig ha Farz** le **jeudi 12 mars 2009** à St-Thonan (Restaurant de la Place). Rendez-vous à partir de 12 h au Foyer Club où sera servi un apéritif. **Inscription** pour le **mercredi 4/03/2009** auprès des responsables : DUMAS Gérard - ☎ 02.98.20.27.77 – BOTHOREL Michel ☎ 02.98.20.22.54 – Le prix du repas est fixé à 16 € par personne.

ST-DIVY SPORT-TENNIS DE TABLE organise son **premier tournoi national** de tennis de table les **1^{er} et 2 mai prochains** ; le dimanche 3 mai le club remet le couvert avec l'organisation du Challenge B. JEU, compétition régionale regroupant quelques uns des meilleurs clubs bretons, dont STDIVY. C'est donc un week-end de 3 jours qui attend la quarantaine de bénévoles nécessaires à son bon fonctionnement.

Entre 400 et 500 joueurs sont espérés ; pour satisfaire ces mordus de la raquette, l'association se mobilise : le complexe sportif, la salle socioculturelle et la Maison des Bruyères ont été réservés pour l'occasion ; des animations extra-sportives pourraient être mises en place si le temps le permet.

Je fais appel à toutes personnes (adhérentes à l'association ou non) intéressées par ce challenge (car c'est une « première » pour le club) et les invite à rejoindre les bénévoles.

Des informations plus détaillées paraîtront dans le BM d'avril 2009.

Pour tout renseignement, appeler André KERNEIS au ☎ 02.98.20.31.03 ou au ☎ 06.14.16.04.06

Après une 1^{ère} phase plus que réussie, l'équipe fanion s'est remobilisée et espère réussir ce qu'elle a manqué de peu avant Noël, à savoir la montée en Nationale 1. La réception de

bm0903

THORIGNE FOUILLARD le 14/03/09 nous en dira plus.
Venez nombreux ce jour-là car votre soutien peut être efficace.

AMICALE LAIQUE

Evènement à St-Divy, le **29 mars 2009**, de 10 h à 18 h, à la salle socioculturelle, un « **Mains et Merveilles** » **MEDIEVAL**, artisanat, gourmandises, exposition de costumes. Venez découvrir ou redécouvrir les métiers de nos ancêtres ! Chaque billet d'entrée vous donne la possibilité de participer à la tombola !

PETITES ANNONCES

- Gaëlle KERMARREC domiciliée à St-Divy vous propose **ses services de coiffeuse à domicile** toutes prestations comme au salon (rendez-vous à votre convenance) ☎ 02.98.20.38.14 ou ☎ 06.47.08.54.10
- **Cherche à louer maison** proche bourg, 3 chambres, loyer maximum : 650 € - ☎ 02.98.84.78.51 – ☎ 06.68.82.84.49
- **A vendre** scooter Peugeot Ludix, 2 917 km, prix : 900 € ☎ 06.16.59.59.70
- Jeune retraitée **garderait enfant**, de temps en temps, après l'école ☎ 02.98.20.30.08
- **Vends** canapé-lit, simili cuir, noir, 100 € à débattre ☎ 02.98.20.30.55

➤ Le **CENTRE DE LOISIRS** cherche **une personne de service pour faire le ménage**, 2 heures par jour, le mercredi et les vacances scolaires. Contactez Kristell MARCHAL, la directrice au ☎ 06.33.52.91.88

OBJETS TROUVES (disponibles en Mairie) :
une boucle d'oreille, un porte monnaie

DIVERS

ANIMATION RESEAU ELUS MSA

La maladie d'Alzheimer

Pour mieux faire connaître cette maladie, les délégués de la Mutualité Sociale Agricole des cantons de Landerneau et Daoulas organisent une réunion d'information publique, ouverte à tous, le **mardi 24 mars 2009**, à 20 h 30, à la **Salle Polyvalente de PENCRAN**. Venez nombreux.

Le LYCÉE DE L'ELORN à LANDERNEAU organise une journée **Portes Ouvertes** le **samedi 14 mars 2009** de 9 h à 16 h 30 pour présenter toutes les possibilités d'études offertes au lycée :

- Enseignement général : L, ES, S
- Enseignement technologique : tertiaire et industriel (filière bois)
- Enseignement professionnel : tertiaire, industriel (filière bois), carrières sanitaires et sociales

Site internet du lycée : <http://www.lycee-elorn-landerneau.ac-rennes.fr>

OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE LANDERNEAU-DAOULAS

Offre d'emploi saisonnier

Objet : Proposition d'emploi saisonnier, juillet-août 2009 – Environ 6 postes à pourvoir

Missions :

Accueil et information du public, renseignements téléphoniques, réception et envoi du courrier, gestion de la documentation touristique

Obligatoire : 2 mois continus

Profil : Filière du Tourisme ou langues étrangères, bonne présentation et sens du contact, maîtrise de l'outil informatique, pratique de langues étrangères, connaissances du Pays des Rives d'Armorique (Landerneau, Daoulas, Le Faou)

Toutes personnes intéressées et possédant les qualités requises pour l'accueil des vacanciers sont invitées à adresser une lettre de motivation et un CV à : Office de tourisme du Pays de Landerneau-Daoulas – Contact : Chloé TRAON – Pont de Rohan – 29800 LANDERNEAU

